

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : : 12.19.2014

Nitrate de plomb 1M

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et le fournisseur du produit et de l'entreprise

Nom du produit: Nitrate de plomb 1M

Fabricant / fournisseur Numéro d'article: LN429155

Utilisations recommandées du produit et restrictions d'utilisation: Laboratoire

Détails du fabricant:

AquaPhoenix Scientific, Inc.
860 Gitts Run Road
Hanover, PA 17331
1-717-632-1291

Numéro de téléphone de secours:

ChemTel: (24-heures)

+1(800)255-3924

+1(813)248-0585 (International)

SECTION 2: Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange:



Corrosif



Irritant



Risque pour la santé



Nocif pour l'environnement

Lésions des yeux 1.

Toxicité reproductrice 1A.

Toxicité aquatique aiguë 1.

Toxicité chronique aquatique 1.

Liquide comburant 2.

Mentions d'avertissement : Danger

Mentions additionnelles de danger:

Peut aggraver un incendie; oxydant.

Provoque des lésions oculaires graves.

Peut endommager les organes suite à une exposition prolongée ou répétée.

Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Très toxique pour la vie aquatique avec des effets de longue durée.

Très toxique pour la vie aquatique.

Déclaration de mise en garde:

Si une consultation médicale est nécessaire, montrer le contenant du produit ou l'étiquette au médecin.

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : 12.19.2014

Nitrate de plomb 1M

Garder hors de la portée des enfants.
Lire l'étiquette avant l'utilisation.
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Éviter de libérer dans l'environnement.
Prendre toutes les précautions pour éviter de mélanger avec des matières combustibles.
Bien se laver la peau après utilisation.
Conserver/entreposer à l'écart des vêtements et des matériaux combustibles.
Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans des zones bien ventilées.
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/et une protection du visage.
Ne pas respirer la poussière/les émanations/le gaz/le brouillard/les vapeurs/les pulvérisations.
Obtenir des directives précises avant utilisation.
Ne pas manipuler avant que toutes les mesures de sécurité aient été lues et comprises.
Recueillir le produit répandu.
EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
EN CAS D'INHALATION : Déplacer la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer.
SI DANS LES YEUX : Rincer prudemment plusieurs minutes à l'eau. Retirer les lentilles de contact si présentes et faciles à enlever. Continuer à rincer.
Rincer la bouche.
Entreposer dans un endroit fermé à clé.
Éliminer les contenus récipients adéquatement.

Autre classification non SGH:

Aucun(e)

SECTION 3: Composition/Informations relatives aux ingrédients

Ingrédients:

Ingrédients:		
CAS 10099-74-8	Nitrate de plomb	33 %
CAS 7732-18-5	Eau désionisée	67 %
		Pourcentages par poids

SECTION 4: Mesures de premiers soins

Description des mesures de premier secours

Après l'inhalation :

Déplacer à l'air frais. Administrer de la respiration artificielle, si nécessaire. En cas de difficultés respiratoires, administrer de l'oxygène. Détacher les vêtements et placer la personne en position confortable. Consulter un médecin.

Après contact avec la peau :

Laver abondamment avec du savon et de l'eau. Consulter un médecin.

Après contact avec les yeux :

Rincer à l'eau les yeux exposés pendant au moins 15 à 20 minutes. Protéger l'œil non exposé. Si possible, retirer les lentilles de contact pendant le rinçage. Consulter un médecin.

Après ingestion :

Rincer la bouche avec de l'eau. Ne jamais faire avaler quoi que ce soit à une personne inconsciente. Ne PAS

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : 12.19.2014

Nitrate de plomb 1M

faire vomir. Consulter un médecin.

Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés:

Irritation. Nausée. Mal de tête. Des difficultés respiratoires.

Indication qu'une intervention médicale immédiate et qu'un traitement spécial sont requis:

Si un médecin est consulté, lui montrer la FDS du produit.

SECTION 5: Mesures à prendre pour lutter contre le feu

Agent d'extinction

Agents d'extinction appropriés:

Utiliser de l'eau pulvérisée, une mousse résistant à l'alcool, de la poudre chimique, ou du dioxyde de carbone. Utiliser les agents extincteurs appropriés pour les matières combustibles adjacentes ou pour les sources d'allumage.

Agents d'extinction non appropriés: Aucun(e)

Dangers spéciaux dus à la substance ou au mélange:

Oxydes d'azote. Oxydes de plomb. La décomposition thermique peut provoquer le dégagement de gaz irritants et de vapeurs.

Conseil pour pompiers:

Équipement de protection:

Utiliser un équipement de protection des yeux, testé et approuvé selon les normes gouvernementales en vigueur, telles que NIOSH (US) ou EN 166 (UE). Porter des lunettes de sécurité, des gants et des vêtements de protection.

Informations supplémentaires (précautions):

Éviter les contacts avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de produire de la poussière. Assurer une ventilation adéquate.

SECTION 6: Mesures en cas de déversements accidentels

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence:

Porter l'équipement de protection. Garder les produits et les contenants vides loin de la chaleur et des sources d'allumage. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et un équipement résistant aux explosions. Assurer une ventilation adéquate.

Précautions environnementales:

Empêcher l'écoulement dans les canaux, les égouts, et autres cours d'eau. On ne devrait pas laisser les dépôts de poussière s'accumuler sur les surfaces. Nocif pour les organismes aquatiques. Peut provoquer des effets néfastes à long terme dans l'environnement aquatique. Ne pas rejeter dans l'environnement. Recueillir la terre contaminée pour la caractérisation selon la Section 13.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Balayer et recueillir dans un contenant pour l'élimination. Éviter de produire de la poussière. Toujours appliquer les réglementations locales. Contenir le déversement et ensuite ramasser avec un aspirateur électrique protégé ou par brossage humide. Recueillir les liquides à l'aide d'un aspirateur, ou en utilisant des matériaux absorbants. Placer dans des contenants correctement étiquetés pour récupération ou élimination. Si nécessaire avoir recours à du personnel formé à un entrepreneur.

Référence à d'autres sections: Aucun(e)

SECTION 7: Manutention et entreposage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Éviter les contacts avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser uniquement dans un endroit bien ventilé. Se laver les mains après la manipulation. Suivez le Plan d'hygiène chimique. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après avoir manipuler le produit. Do not inhale gases, fumes, dust, mist, vapor, and aerosols.

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : 12.19.2014

Nitrate de plomb 1M

Des poudres sèches peuvent créer des charges d'électricité statique lorsqu'elles sont soumises à la friction de transfert et aux opérations de mélange. Ne pas manger, boire, fumer ou utiliser des produits personnels lors de la manipulation de substances chimiques.

Conditions pour un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités:

Entreposer avec des risques similaires. Entreposer loin d'aliments. Garder les produits et les contenants vides loin de la chaleur et des sources d'allumage. Conserver le contenant fermé hermétiquement dans un endroit frais, sec et bien ventilé.

SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle



Paramètres de contrôle:

10099-74-8, Nitrate de plomb., 0,05 mg/m3 E.U. ACGIH Valeurs limites du seuil (VLS) .

Contrôles techniques appropriés:

Des douches oculaires d'urgence et des douches de sécurité doivent être accessibles dans les environs immédiats de l'utilisation ou du maniement. Assurer une ventilation par aspiration ou autre moyen technique pour maintenir les concentrations de vapeur et d'émanations en dessous des limites d'exposition applicables sur le lieu de travail (Occupational Exposure Limits-OELs) indiquées ci-dessus. Utiliser sous une hotte à vapeurs chimiques. Il est recommandé que tous les équipements de contrôle de la poussière, comme les systèmes de ventilation des gaz d'échappement et de transport interne des matières impliquées dans la manipulation de ce produit comportent des événements anti-explosion, un système de suppression d'explosion, ou un environnement faible en oxygène. Veiller à ce que les systèmes de traitement des poussières (conduites d'évacuation, capteurs de poussières, récipients et matériel de traitement) soient conçus de manière à empêcher la pénétration de poussières dans la zone de travail, (c.-à-d., il n'y a pas de fuite provenant de l'équipement).

Protection respiratoire:

Une ventilation normale est suffisante. Quand l'évaluation des risques l'indique, le port d'appareil respiratoire est approprié. Utiliser un masque facial complet avec ses cartouches de respirateur combinées polyvalentes N100 (US) ou de type P3 (EN 143) comme relève aux systèmes de contrôle techniques.

Protection de la peau:

Porter des vêtements de protection. Choisir un matériau de gants imperméable et résistant à la substance. Choisir un matériau de gants en fonction des taux de perméabilité et de la dégradation. Laver abondamment avec du savon et de l'eau. Jeter les gants contaminés après utilisation conformément aux lois en vigueur et aux bonnes pratiques de laboratoire. Habit complet de protection contre les produits chimiques. Sélectionnez des vêtements de protection en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse particulière au lieu de travail. Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit/à la substance/à la préparation utilisée ou manipulée. Sélection du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, de diffusion et de dégradation.

Protection oculaire:

Utiliser un équipement de protection des yeux, testé et approuvé selon les normes gouvernementales en vigueur, telles que NIOSH (US) ou EN 166 (UE). Lunettes de protection à écrans latéraux ou des lunettes de protection.

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : 12.19.2014

Nitrate de plomb 1M

Mesures générales d'hygiène: Immédiatement enlever tout vêtement sali ou contaminé. Se laver les mains avant les pauses de travail et à la fin du travail. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Do not inhale gases, fumes, dust, mist, vapor, and aerosols. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Lavez les mains et toute surface de peau contaminée à grande eau et avec du savon.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

Apparence (état physique, couleur):	Liquide clair et incolore	Limite d'explosion inférieure: Limite d'explosion supérieure:	Aucune information Aucune information
Odeur :	Inodore	Pression de vapeur à 20 °C:	14 mm Hg à 16 °C
Seuil d'odeur:	Sans objet	Densité de la vapeur:	
Valeur pH:	3 à 4 (solution aqueuse 20 %)	Densité relative:	1,00g/ml à 20 °C
Point de fusion / congélation:	Environ 0 °C	Solubilités:	La matière est soluble à l'eau.
Point d'ébullition / plage d'ébullition:	Environ 100 °C	Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Sans objet
Point d'éclair (creuset fermé):	Sans objet	Température d'auto-inflammation:	Sans objet
Taux d'évaporation:	Sans objet	Température de décomposition:	470 °C
Inflammabilité (solide, gazeux):	Aucune information	Viscosité:	a. Cinématique: Sans objet b. Dynamique: Sans objet
Densité à 20°C:	Aucune information		

SECTION 10: Stabilité et réactivité

Réactivité: Aucun(e)

Stabilité chimique:

Oxydant. Le contact avec une matière combustible ou organique peut provoquer un incendie.

Possibilité de réactions dangereuses:

Stable sous des conditions normales.

Conditions à éviter:

La production de poussière. Chaleur excessive. Matériaux incompatibles.

Matériaux incompatibles:

Réducteurs forts. Matières organiques. Métaux en poudre.

Produits de décomposition dangereux:

Oxydes de carbone (CO, CO₂). Oxydes d'azote (NO, NO₂). Oxydes de plomb. Vapeurs de plomb.

SECTION 11: Informations toxicologiques

Toxicité aiguë: Aucun(e)

Toxicité chronique: Aucune information additionnelle.

Corrosion/irritation de la peau: Aucune information additionnelle.

Domages/irritations oculaires sévères: Aucune information additionnelle.

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : 12.19.2014

Nitrate de plomb 1M

Sensibilisation respiratoire ou de la peau: Aucune information additionnelle.

Cancérogénicité:

IARC:- Group 2A:: Probablement cancérogène pour l'homme (Nitrate de plomb).

Mutagénicité cellulaire germinale:

Des effets mutagènes se sont produits dans des micro-organismes.

Toxicité reproductrice:

Les effets de toxicité sont survenus sur des animaux de laboratoire.

STOT exposition simple et répétée: Aucune information additionnelle.

Informations toxicologiques supplémentaires:

Aucune information additionnelle.

SECTION 12: Informations écologiques

Écotoxicité

Toxicité aquatique, CL50 - Oncorhynchus mykiss (Truite arc - en - ciel) - 1,5 mg/l - 96,0 heures.

Toxicité aquatique, CL50 - Carpe commune (Carpe) - 0,4 - 1,3 mg/l - 96,0 h.

Toxicité aquatique, CE50 - Daphnia magna (Puce d'eau) - 0,5 à 2,0 mg/l - 48 heures.

Persistence et dégradabilité: Aucune information additionnelle.

Potentiel bioaccumulatif: Aucune information additionnelle.

Mobilité dans le sol: Aucune information additionnelle.

Autres effets indésirables:

Très toxique pour la vie aquatique avec des effets de longue durée.

SECTION 13: Précautions pour l'élimination

Recommandations pour la mise à disposition des déchets.:

Faire brûler dans un incinérateur chimique équipé d'un système de postcombustion et d'un système d'épuration. Attention, faire preuve d'extrême prudence lors de la mise à feu car ce matériau est hautement inflammable. Offrir les solutions en surplus et non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée. Contacter une entreprise agréée d'élimination de déchets cette substance pour l'élimination. Ne jamais laisser le produit atteindre des canalisations ou des cours d'eau. Il est de la responsabilité du producteur de déchets de caractériser correctement tous les déchets conformément aux réglementations applicables (US 40CFR262.11). Dissoudre ou mélanger le produit avec un solvant combustible et brûler dans un incinérateur chimique équipé d'un système de postcombustion et d'épuration.

SECTION 14: Informations relatives au transport

US DOT (Département des transports américain)

N° UN:

ADR, ADN, DOT, IMDG, IATA

3139

Exception quantité limitée:

Aucun(e)

En vrac:

Non-vrac:

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : 12.19.2014

Nitrate de plomb 1M

Quantité à déclarer (s'il y a lieu): Aucun(e)

Nom d'expédition approprié: Liquide
comburant.

Classe de risques: 5

Groupe d'emballage: II.

Polluant maritime (s'il y a lieu): Aucune
information additionnelle.

Commentaires:

Aucun(e)

Quantité à déclarer (s'il y a lieu): Aucun(e)

Nom d'expédition approprié: Liquide
comburant.

Classe de risques: 5

Groupe d'emballage: II.

Polluant maritime (s'il y a lieu): Aucune
information additionnelle.

Commentaires:

Aucun(e)



SECTION 15: Informations réglementaires

États-Unis (É.-U.)

Section 311/312 de la SARA (listes de produits chimiques spécifiquement toxiques):

Aigu, Chronique, Réactifs

Section 313 de la SARA (listes de produits chimiques spécifiquement toxiques):

10099-74-8 Nitrate de plomb.

RCRA (Code de déchets dangereux):

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

TSCA (loi américaine relative au contrôle des substances toxiques) :

Tous les ingrédients sont listés.

CERCLA (Loi sur la responsabilité et l'indemnisation à la suite de dommages causés à l'environnement):

10099-74-8 Nitrate de plomb 10 lbs.

Proposition 65 (Californie):

Produits chimiques connus pour causer des cancers:

10099-74-8 Nitrate de plomb.

Substances chimiques qui sont connues pour causer de la toxicité reproductive chez les femmes:

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Substances chimiques qui sont connues pour causer de la toxicité reproductive chez les hommes:

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Produits chimiques connus pour leur toxicité affectant le développement humain:

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Canada

Liste intérieure de substances (DSL) :

Tous les ingrédients sont listés.

SECTION 16: Informations supplémentaires

Ce produit a été classé selon les critères de danger figurant dans les règlements sur les produits contrôlés et la

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : 12.19.2014

Nitrate de plomb 1M

FS contient tous les renseignements requis par les règlements sur les produits contrôlés. Remarque. L'utilisateur est responsable de la sécurité du lieu de travail. L'utilisateur doit tenir compte des informations relatives aux risques pour la santé et pour la sécurité dans le présent document et prendre les précautions requises pour un travail individuel pour en instruire les employés et mettre au point des procédures de travail garantissant un environnement de travail sécuritaire. Les informations contenues ici sont exactes autant que nous sachions. Toutefois, comme les conditions de manutention et d'utilisation échappent à notre contrôle, nous ne saurions garantir les résultats et déclinons toute responsabilité pour les dommages causés par l'utilisation de cette matière. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer à toutes les lois et réglementations applicables à cette matière.

NFPA: 2-0-1

HMIS: 2-0-1

SGH texte complet des énoncés: Aucun(e)

Abréviations et acronymes:

- IMDG Code maritime international pour les marchandises dangereuses.
- PNEC. Concentrations estimées sans effet (REACH).
- CFR Code des règlements fédéraux (É.-U.)
- SARA Loi portant sur la modification et la reconduction du Fonds spécial pour l'environnement (É.-U.).
- RCRA. Loi sur la conservation et la remise en état des ressources (E-U).
- TSCA. Loi américaine sur les substances toxiques (É.-U.)
- NPRI Inventaire national des rejets de polluants (Canada).
- DOT US Department of Transportation.
- IATA Association internationale du transport aérien.
- GHS Système global harmonisé de classification et étiquetage de produits chimiques.
- ACGIH Colloque américain des hygiénistes industriels gouvernementaux
- CAS Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society).
- NFPA National Fire Protection Association (Agence américaine de protection contre les incendies) (É.-U.).
- HMIS Système d'identification des matières dangereuses (É.-U.).
- WHMIS Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) (Canada).
- DNEL Dérivé, niveau sans effet (REACH).